



Réunion des fonctionnaires de haut niveau

en vue de la préparation de la quatrième Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement

Résumé des débats- 26 et 27 juin 2014 Rabat, Maroc

Jour 1 – 26 juin 2014

SESSION 1 :

RESTITUTION DES RÉSULTATS DU PROJET DE SOUTIEN DU PROCESSUS DE RABAT

Ouverture par la coprésidence

Son Excellence l’Ambassadeur Nasser Bourita, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération du Maroc a ouvert la première session en rappelant que huit ans plus tôt, dans cette même salle, les représentants de 57 pays africains et européens et ceux d'une dizaine d'organisations régionales et internationales se sont retrouvés à Rabat pour établir un partenariat étroit, en matière de migration entre l'Afrique et l'Europe. **Un partenariat fondé sur une démarche régionale et globale, conciliant les besoins de coopération dans la lutte contre la migration clandestine aux impératifs de co-développement.** Le partenariat qui vit le jour, **le Processus de Rabat** est un partenariat innovant par sa composition tripartite – pays d’origine, de transit et de destination- et par son approche globale et concertée et s’est progressivement imposé comme le **cadre de référence** au niveau de la région euro-africaine. Le Processus de Rabat a permis la compréhension commune des questions migratoires au niveau national et régional, et la mise en œuvre de politiques concertées et coordonnées. Toutefois, Monsieur Bourita a mentionné le fait que le Processus de Rabat pourrait être renforcé et devenir un cadre interrégional de dialogue et de consultation au sein duquel des initiatives concrètes et pratiques sont mises en œuvre. Dans ce contexte, **le Maroc se félicite de l’assistance technique** récemment mise à disposition des pays du Processus de Rabat par le Projet de soutien et qui vise à mettre en œuvre des **activités opérationnelles** en lien avec le thème transversal. Afin de mettre en œuvre des projets pilotes, issus des recommandations des différentes réunions thématiques comme des bureaux de lutte contre la fraude documentaire, Monsieur Bourita a appelé à un renforcement de l’assistance sur le plan matériel. Par ailleurs, il a mentionné la nécessité de **s’adapter aux changements importants concernant l’ampleur, l’intensité et les destinations des flux migratoires** de cette dernière décennie comme les flux générés par les nouveaux pôles de croissance économique dans les pays du Sud. Monsieur





Bourita a rappelé que le **Maroc est au cœur de ces mutations**. En tant que pays d'origine, de transit et de destination, le Maroc fournit **un double effort consistant à la fois à répondre aux besoins des Marocains Résidant à l'Étranger et à se doter d'instruments stratégiques, juridiques et institutionnels**, en cohérence avec les standards internationaux, pour régir le séjour des étrangers sur son territoire. Suite à la publication du rapport thématique du Conseil National des Droits de l'Homme, relatif à la situation des migrants et des réfugiés au Maroc, le 9 septembre 2013, le Roi Mohammed VI a réitéré sa conviction que la problématique migratoire, objet de préoccupations légitimes et parfois sujet de polémiques, doit être abordée de manière globale et humaniste, conformément au droit international et dans le cadre d'une coopération multilatérale et régionale solidaires et renouvelées. Ainsi, la **nouvelle politique migratoire marocaine est humaniste dans sa philosophie, globale dans son contenu, responsable dans sa démarche, en phase avec l'évolution du phénomène et pionnière au niveau régional**. Cette nouvelle politique s'inscrit également dans le cadre de la politique africaine du Maroc, placée sous le signe de la solidarité agissante, de la dynamisation des relations bilatérales et du raffermissement du partenariat renouvelé et couvrant une coopération multidimensionnelle où convergent le politique, l'économique et le social. Monsieur Bourita a par la suite présenté certaines mesures opérationnelles entreprises dans le cadre des **commissions interministérielles chargées de la mise en œuvre de la nouvelle politique migratoire marocaine**. Une première commission a été chargée de l'examen de cas reconnus comme réfugiés par la représentation du HCR à Rabat. Une deuxième commission a fixé les critères pour l'examen, au cas par cas, du statut juridique de certaines catégories d'étrangers en situation administrative irrégulière au Maroc, la priorité étant accordée aux cas humanitaires vulnérables et aux étrangers exerçant une activité professionnelle régulière. Une troisième commission interministérielle, chapeauté par la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme, est chargée de la mise à niveau du cadre juridique et institutionnel respectivement de l'asile, de la lutte contre la traite des personnes et de l'immigration. Enfin, une commission interministérielle sur l'action diplomatique a été chargée d'arrêter les propositions du Maroc dans les principaux forums traitant des questions migratoires et de relancer la coopération régionale et internationale en la matière. Monsieur Bourita a ensuite plaidé pour une « **Alliance Africaine pour la Migration et le Développement** ». Cette « Alliance » a pour objectif d'approfondir une "**vision africaine commune**" sur la migration basée sur les principes du droit international des droits de l'Homme. L'« Alliance » place le respect de la dignité et des droits fondamentaux des migrants et des réfugiés comme principe fondamental tout en visant le renforcement de la coordination en matière de lutte contre les réseaux transnationaux de trafic des migrants et de traite des personnes. Elle milite pour la consécration de la responsabilité partagée entre pays d'origine, de transit et de destination et la reconnaissance du lien entre la migration et le développement. Monsieur Bourita a conclu en soulignant le fait que le **Maroc continue son engagement au niveau régional** pour une coopération solidaire sur les questions de migration. Il a rappelé que le XXI^{ème} siècle sera celui de la mobilité humaine





Son Excellence l’Ambassadeur Michele Valensise, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères de l’Italie a ensuite pris la parole afin de rappeler que la **politique migratoire est au cœur du Programme de la Présidence italienne** de l’Union européenne (UE). L’Italie reste convaincue que la **région de la Méditerranée**, traversée par les routes migratoires de l’Afrique, est et doit rester une **priorité fondamentale** pour l’action de l’Union européenne dans le domaine de la migration. Monsieur Valensise a expliqué que le phénomène migratoire est intrinsèquement lié au cadre politique et économique d’un monde de plus en plus globalisé. À l’origine du **phénomène migratoire**. Il y a une **multiplicité complexe de causes “profondes” et de facteurs**, à savoir la croissance démographique, les conflits politiques, les violations des droits de l’homme, les conséquences des dégradations environnementales, les déséquilibres économiques, la pauvreté, le chômage. Une telle panoplie de causes ne peut être abordée qu’à travers une **politique multi-vectorielle, axée sur plusieurs piliers et capable de mobiliser** les gouvernements nationaux, les organisations régionales et les organisations internationales. Il a par ailleurs précisé que les opérations en mer, où des dizaines de milliers de personnes à la dérive ont été sauvées dans les six derniers mois ne représentent qu’un des aspects liés au phénomène migratoire. L’Italie reste convaincue qu’une **migration légale bien maîtrisée** peut constituer un facteur de croissance économique pour les pays d’origine et aussi pour ceux de destination et que l’approfondissement du **lien entre migration et développement** est un facteur facilitateur du développement. Monsieur Valensise a rappelé que l’Italie reste fortement engagée dans la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants, avec une attention particulière aux catégories les plus vulnérables, à savoir mineurs et femmes. Les efforts se dirigeront également vers le renforcement et l’approfondissement du **dialogue et du partenariat avec les pays d’origine et de transit** des flux migratoires, démarche indispensable pour une politique migratoire efficace dans le moyen et le long terme. Les **Partenariats européens de Mobilité** auront une grande importance. Monsieur Valensise a souligné l’engagement fort de l’Italie pour l’organisation de la quatrième Conférence ministérielle dans le cadre du Processus de Rabat, qui constitue un forum de dialogue à la fois politique et opérationnel sur les thèmes migratoires et du développement. Presque huit ans après la première Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement (Rabat, juillet 2006), le caractère actuel de cette initiative a été salué. Tout en soulignant la continuité des objectifs, Monsieur Valensise a rappelé qu’il était maintenant essentiel d’adapter le **coté opérationnel du Processus de Rabat** à la nature changeante du phénomène migratoire. Il a conclu sur l’importance de garder un équilibre général entre les thématiques tout en mettant





l'accent sur deux axes que sont les liens étroits entre la migration et le développement et la lutte contre la migration irrégulière et la traite des êtres humains et le trafic de migrants.

Présentation du contexte et des enjeux de la Réunion des fonctionnaires de Haut Niveau

Monsieur Raul De Luzenberger, Chef Adjoint de Délégation de l'Union européenne au Maroc a présenté le Processus de Rabat dans le contexte des dialogues migratoires globaux et régionaux. Monsieur De Luzenberger a expliqué que la prochaine réunion ministérielle va ouvrir une nouvelle étape qui doit être encore plus riche, dynamique et concrète. Il a rappelé que le Processus de Rabat est un exemple de la manière dont on transforme une crise en opportunité historique et de coopération. Les premières conclusions sont à formuler après huit ans de coopération régionale sur les questions migratoires (2006, 1^{ère} Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement (lancement du Processus de Rabat)). Le Processus de Rabat est né du besoin d'avoir un dialogue politique de haut niveau. Aujourd'hui le Partenariat Afrique-UE existe et des accords bilatéraux commencent à voir le jour. Le **dialogue** est donc **essentiel en matière de migration**. Le **bilan positif du Processus de Rabat** a été salué et Monsieur De Luzenberger a rappelé que ce dernier a conduit à un **dialogue serein et constructif, des opportunités mutuelles et partagées**. L'échelon de la coordination intergouvernementale est indispensable pour obtenir un consensus entre Etats sur les priorités thématiques actuelles dans le domaine migratoire, comme par exemple les synergies entre migrations et développement. Face à des différences de niveaux d'engagement des Etats, le dialogue permet de collaborer et de réunir dans un même forum les pays concernés par la route migratoire, **d'assumer des responsabilités partagées et de s'engager pleinement à un haut niveau politique et opérationnel**. Monsieur De Luzenberger a conclu en renouvelant le soutien de l'Union européenne au dialogue.

Monsieur Jaâfar Debbah, Chargé de la Direction de la Coopération, des Etudes et de la Prospective du Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration du Maroc a présenté la nouvelle politique d'immigration et d'asile du Royaume du Maroc. Il a dans un premier temps rappelé le contexte de l'immigration au Maroc. L'évolution des flux migratoires depuis 20 ans au Maroc s'inscrit dans un contexte de mutation au niveau mondial qui a amené le Maroc à prendre des responsabilités dans le traitement des questions de migration de manière intégrée et humaniste. Cette mutation s'est notamment traduite par





une **régionalisation des flux avec l'émergence des pays du sud comme pôle d'attraction et source de diversification des catégories de migrants**. Le Maroc, qui est au carrefour des flux migratoires par sa position stratégique entre l'Afrique, l'Europe et le Monde Arabe est dorénavant aussi bien un pays d'origine, de transit que de résidence. Suite aux conclusions du rapport thématique (10 septembre 2013) relatif à la situation des migrants et des réfugiés au Maroc élaboré par le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) et aux Orientations Royales, une **nouvelle approche** devant répondre aux défis de l'immigration dans le respect de la dignité humaine, de l'intégration sociale, économique et culturelle des migrants a été conçue. Cette politique globale en matière d'immigration et de l'asile et son plan d'action opérationnel devra apporter des réponses de manière intégrée et humaniste à l'ensemble des enjeux posés. A ce titre, **quatre sous-commissions** ont été créées en septembre 2013: sous-commission de la régularisation des étrangers en situation irrégulière (mise en œuvre de l'opération exceptionnelle de régularisation des étrangers en séjour irrégulier au Maroc); sous-commission en charge de la régularisation des réfugiés statutaires reconnus par le HCR ; sous-commission en charge de la mise à niveau du cadre juridique et institutionnel relatif à l'immigration, l'asile et la lutte contre la traite et sous-commission sur l'action diplomatique (promotion de la coopération régionale et internationale en matière migratoire). Pour la première fois, un **département en charge des Affaires de la Migration** a été confié au Ministère des Marocains Résidant à l'Etranger. Ce Ministère a pour mission d'assurer la coordination, la planification et la mise en œuvre et l'évaluation de cette politique. Elle repose sur les convictions suivantes: Humanisme; Respect des Droits de l'Homme; Approche globale et renouvelée; Responsabilité partagée, autrement dit une **politique qui s'appuie sur la responsabilité partagée entre toutes les parties prenantes (Sud /Nord et Sud /Sud) et sur le lien étroit entre migration et développement**. Les axes sont l'**asile**, l'**immigration**, la **lutte contre la traite des êtres humains**. Ce dernier axe repose sur les lignes directrices suivantes: réduire les activités des réseaux; renforcer la surveillance maritime et la surveillance des forêts; combattre les activités de réseaux criminels; encourager le retour volontaire des migrants en situation irrégulière, en collaboration avec les ambassades de leur pays; promouvoir l'intégration des migrants et des réfugiés ; (ex : encourager la connaissance des valeurs et de la culture marocaine ; améliorer la perception de l'immigration par la société d'accueil); encourager les politiques de co-développement, le partenariat et l'approche participative. Monsieur Jaâfar Debbarh a rappelé que la **clé de voûte pour réussir la mise en œuvre de cette politique est le partenariat**, qu'il soit institutionnel académique; local avec les Conseils de





Régions et les Communes; privé avec les acteurs du secteur privé (partenariat public-privé) ou social avec le partenariat avec les Organisations de la Société Civile (OSC).

Monsieur Lukas Gehrke, Directeur du Projet de Soutien du Centre International pour le Développement de Politiques Migratoires (ICMPD) a par la suite présenté les résultats des activités du Projet de Soutien du Processus de Rabat. **Le Processus de Rabat a tout d'abord été présenté dans le contexte des dialogues régionaux sur la migration comme étant un dialogue régional, bi-continental, à la fois politique (mandat ministériel) et technique.** Les synergies avec les autres dialogues sont nombreuses: les points focaux qui assurent la coordination du Processus au niveau national et entre les pays sont souvent les mêmes que pour d'autres dialogues; des missions ad hoc conjointes peuvent être organisées afin d'éviter les possibles duplications; le Processus de Rabat est régulièrement présenté dans d'autres forums comme à la conférence du Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée (MTM) d'Istanbul le 20 novembre 2014; une coordination des agendas entre les dialogues existe; des activités complémentaires sont en cours. Les priorités sont souvent communes à l'instar du Dialogue ACP-EU sur la migration et le développement qui vise en particulier les questions de réadmission, de délivrance de visas, de trafic de migrants, de droits des migrants, de transferts de fonds, etc. (ACP-UE 2015/11). Il y a par ailleurs des processus d'enrichissement mutuel basés sur les différentes conclusions des conférences des différents dialogues. Monsieur Gehrke a par la suite évoqué **l'évolution du Processus de Rabat** depuis sa création en 2006 en soulignant un niveau d'engagement politique croissant pendant la deuxième et la troisième phase ainsi qu'une **nouvelle dimension opérationnelle** à travers, notamment, l'assistance technique. Le Processus de Rabat donne une impulsion indéniable à la coopération régionale. Les activités de la troisième phase du Processus de Rabat sont le support au processus de dialogue (organisation de réunions thématiques, de réunions de haut niveau et de comités de pilotage; consolidation du réseau de points focaux nationaux); la coordination et l'approfondissement des connaissances et des bonnes pratiques (guides sur l'utilisation des données sur la migration; infographies); des mesures opérationnelles pour la mise en œuvre de la Stratégie de Dakar (suivi de la feuille de route; assistance technique). Monsieur Gehrke est revenu sur les trois conférences thématiques qui ont porté sur les trois thématiques prioritaires et qui ont eu lieu en septembre 2013 (Dakar, Sénégal) sur le renforcement de la prise de décisions politiques sur la base de données migratoires probantes; en novembre 2013 (Madrid, Espagne) sur la gestion des frontières et en avril 2014 (Paris, France) sur les migrants en temps de crise. La **nécessité du dialogue régional et du niveau régional pour aborder les questions**





migratoires multidimensionnelles et changeantes et le renforcement de la coopération régionale ainsi que l'échange de bonnes pratiques sont ressortis comme éléments essentiels des conclusions de l'ensemble des réunions thématiques. Les **prochaines étapes**, en plus de la réunion de hauts fonctionnaires (juin 2014, Rabat, Maroc) sont l'organisation d'un comité de pilotage additionnel en septembre 2014 ainsi que de la quatrième Conférence ministérielle sur la migration et le développement en novembre 2014 (Rome, Italie) précédée d'une réunion de hauts fonctionnaires. L'appui au processus de dialogue passe aussi par une plus grande **composante communication** qui permet d'informer les pays sur les activités du Processus, révèle les principales tendances et changements dans la région, implique la participation active des pays et des acteurs clés sur la migration, tout en participant à la plus grande visibilité du Processus de Rabat grâce au site internet, à la newsletter, aux nombreuses vidéos sur des sujets stratégiques et d'actualité, et à la présence du Processus de Rabat sur les réseaux sociaux (Twitter, Youtube, etc.). Dans le cadre de l'approfondissement des connaissances et des bonnes pratiques, le **développement de guides nationaux** sur l'utilisation des données sur la migration qui visent à élaborer des politiques migratoires informées et à harmoniser et coordonner le recueil et le partage de données, est en cours avec le Burkina Faso (phase de finalisation), le Ghana, le Mali et le Sénégal. Une deuxième phase est prévue et des contacts ont été initiés avec la Tunisie, la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Gabon. Une coordination interministérielle assure la coopération, la durabilité et l'appropriation du guide au niveau national. L'inclusion du Processus de Rabat sur la **plateforme interactive sur la migration i-Map** permet de soutenir la coordination, le partage des informations et l'échange de bonnes pratiques. La plateforme interactive comprend 4 dialogues sur la migration et 84 pays. Le profil des utilisateurs est celui des gouvernements, des médias, du monde académique et des organisations internationales. Les alertes de la « Salle de Presse » informent sur les questions de migrations dans les pays du Processus de Rabat. La plateforme est de plus en plus visible et citée dans les journaux. Le Processus de Rabat développe des **infographies** (au nombre de dix) comme outils pédagogiques et ludiques aidant à la prise de décision afin de convertir les données sur la migration et l'information en politique publique. La visualisation des données et de l'information aide à la compréhension des enjeux migratoires. Monsieur Gehrke a précisé que 3 infographies sont actuellement en ligne (l'impact de la gestion intégrée des frontières IBM, la coopération transfrontalière entre le Mali et le Burkina Faso et l'évolution du Processus de Rabat depuis 2006). En ce qui concerne l'opérationnalisation de la Stratégie de Dakar, elle s'opère en premier lieu à travers **l'assistance technique du Processus de Rabat**. Cette dernière sert à tester des idées sur demande des Etats portant sur les trois thématiques prioritaires. Elle se déroule dans





le court terme, est adaptée aux besoins et flexible dans le temps. Quatre activités sont actuellement en cours. Une activité est en cours avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Une méthodologie est élaborée pour adapter les lignes directrices de l'Union européenne sur la gestion intégrée des frontières. Une deuxième assistance technique est en cours avec le Congo pour la formation des agents aux frontières aéroportuaires. Une assistance bilatérale Togo-Bénin est en cours pour former les cadres des administrations sur la question de la gestion des frontières. Enfin, une assistance technique avec le Niger est prévue sur la question des plans de contingence et de la formation du personnel sur le retour et la réintégration. La deuxième composante de l'opérationnalisation de la Stratégie de Dakar est le **suivi de la feuille de route** adoptée lors de la réunion de hauts fonctionnaires qui a eu lieu à Madrid en Juin 2012. Celle-ci vise à analyser les liens entre les politiques nationales et les projets avec la Stratégie de Dakar et à identifier des bonnes pratiques et des initiatives (stocktaking). Deux dimensions sont envisagées: une dimension macro (les processus et politiques) et une dimension micro (projets). Les conclusions préliminaires font apparaître des domaines d'intervention stratégiques transversaux qui nécessitent des efforts additionnels: approfondir et soutenir la formulation de stratégies migratoires nationales compréhensives, dynamiser les échanges entre experts et formateurs, inclure la dimension sud-sud dans les politiques nationales et régionales. Enfin, la dimension locale prend de plus en plus d'importance.

SESSION 2 :

VERS LA DÉCLARATION POLITIQUE DE ROME

La négociation du texte de la déclaration de Rome s'est effectuée sous la coprésidence de Monsieur Mustapha El Bouazzaoui, Directeur des Affaires Consulaires et Sociales du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération du Maroc et de Madame Sandra Sarti, Chef de Cabinet Adjoint pour les Affaires Internationales du Ministère de l'Intérieur de l'Italie. La **négociation du texte a connu une avancée positive** grâce à une participation riche et active et la majeure partie du texte fut approuvée par les pays partenaires du Processus de Rabat. Seuls quelques points spécifiques sont encore en pourparler. Les **discussions continueront jusqu'à la Quatrième Conférence Ministérielle** le 27 novembre, précédée d'une réunion des Fonctionnaires de Haut Niveau le 26 novembre.





Jour 2 – 27 juin 2014

SESSION 3 : MISE EN OEUVRE

Objectif de la session 3

Discussion de la partie opérationnelle du Programme de Rome : Mise en œuvre
Les groupes de discussion ont pour objectif de débattre sur des modalités de mise en œuvre du Programme de Rome.

Restitution de la première journée et ouverture de la deuxième journée par la coprésidence

Groupe de travail 1 :

Renforcer les synergies entre migration et développement

Monsieur Lambert Ouedraogo, Secrétaire permanent du Conseil Supérieur des Burkinabè de l'étranger du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale du Burkina a présenté le cas du Burkina Faso en matière de migration et développement. Il a clarifié dans un premier temps le cadre institutionnel de gestion de la diaspora burkinabè au sein duquel l'encadrement et la gestion de la diaspora sont assurés par le **Secrétariat Permanent du Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Etranger**, structure rattachée au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale. Un des objectifs visés par la mise en place de cette structure stratégique est d'assurer la pleine participation des Burkinabè de l'Etranger au développement économique, social et culturel du Burkina Faso. Il a par ailleurs expliqué que cette structure a des représentants élus par les communautés burkinabè, des « délégués au CSBE », dans les différents pays d'accueil. Monsieur Ouedraogo a par la suite dressé un état des lieux de la migration au Burkina Faso en soulignant que le **développement d'un pays résulte de diverses contributions dont celle de sa diaspora**. Au plan économique, la diaspora effectue des **transferts financiers** selon deux modes opératoires : le circuit informel ou encore circuit main à main, qui a lieu lors des visites au Burkina Faso. Les envois d'argent par le circuit informel, ancienne pratique, restent cependant difficilement quantifiables. Il y a ensuite le circuit formel à travers les réseaux des établissements financiers. En ce qui concerne l'immobilier (pour la résidence privée ou la location), les Burkinabè de l'étranger investissent de manière conséquente. Les acquisitions se font généralement auprès de sociétés immobilières privées ou





publiques, avec lesquelles des conditions sont négociées. Enfin, s'agissant de **l'entrepreneuriat privé**, des exemples de création d'entreprises peuvent être mentionnés. Il fut souligné la tendance générale à l'orientation de la diaspora vers des investissements dans des secteurs productifs, aidés par la Maison de l'Entreprise, guichet unique du gouvernement d'aide aux formalités relatives à la création d'entreprises. Monsieur Ouedraogo a rappelé qu'au cours de la 4^{ème} Assemblée Générale du CSBE tenue en mars 2014, les délégués au CSBE ont adopté une recommandation forte relative à l'élaboration d'un document cadre pour la promotion des investissements de la diaspora. Il s'est ensuite attelé à la **question du retour et de la réinsertion** des Burkinabè de France consacrés par les articles 5 et 14 de l'accord sur la gestion concertée des flux migratoires et le développement solidaire signé le 10 janvier 2009 entre le Burkina Faso et la France. L'OFII (Office français pour l'Immigration et l'Intégration) a signé dans ce cadre un partenariat stratégique avec la Société d'Etudes, de Conseils et d'Assistance Multisectorielles (SECAM) pour l'accompagnement du montage des projets des migrants. Un comité de sélection tripartite (Ministères, la SECAM, l'OFII et l'Ambassade de France) est chargé de valider les projets soumis. De la première réunion du comité en septembre 2009 à la cinquième en juin 2012, 27 projets ont été financés. Sur le plan social, Monsieur Ouedraogo a relevé le fait que **l'apport de la diaspora au développement social** était visible à travers le soutien quotidien aux familles, les investissements sociaux, la solidarité nationale (notamment par les associations) et le transfert de compétences. Il a aussi mentionné l'appel à la solidarité lancé par le Gouvernement suite aux inondations du 1^{er} septembre 2009 et la contribution de la diaspora pour porter assistance aux sinistrés. **Sur le plan culturel**, la diaspora contribue à la valorisation de la culture burkinabè à l'étranger, notamment par l'organisation de journées culturelles. Sur le plan politique, l'adoption par l'Assemblée Nationale le 7 mai 2009 de la loi portant sur le code électoral, consacre désormais la participation des Burkinabè de l'étranger aux scrutins présidentiel et référendaire. Par ailleurs, le Conseil Consultatif pour les Réformes Politiques a proposé dans ses recommandations la création d'un sénat (2^{ème} chambre) où les Burkinabè pourront de nouveau siéger. Enfin, sur le **plan académique**, la vivacité de la coopération interuniversitaire a été mentionnée tout en regrettant le manque de cadre formel pour encadrer la diaspora « académique ». Monsieur Ouedraogo a conclu en se référant au projet MIDA-Burkina dont la mise en œuvre de la seconde phase a été adoptée par le Conseil des Ministres en février 2013. La première phase avait constitué un recueil de compétences de la diaspora ainsi que les besoins des secteurs public et privé du Burkina Faso. Cette seconde phase consistera à créer un cadre formel pour adapter l'offre de compétences existante de la diaspora avec la demande en besoin d'investissement et de développement du Burkina Faso.





Monsieur Louis Berthelot, Conseiller négociateur du Pôle Migrations et Développement du Ministère des Affaires étrangères et du Développement International de la France a présenté les orientations de la France en matière de migration et développement. En effet, partant de la conviction que les migrants sont des acteurs du développement, la France a élaboré des orientations en la matière s'inspirant des propositions de la société civile lors des Assises du développement et de la solidarité internationale au cours desquelles était organisé un atelier sur le sujet. **L'objectif de la politique française est de renforcer la contribution de la mobilité et de la migration au développement des pays et territoires d'origine.** À cette fin, elle inscrit ses actions dans quatre directions complémentaires : **soutenir le potentiel de solidarité des migrants; soutenir le potentiel d'investissement des migrants; renforcer les capacités des pays partenaires du Sud à intégrer la mobilité et la migration dans leurs stratégies de développement; contribuer aux dialogues internationaux et à la production de connaissances en matière de mobilité, migration et développement.** Monsieur Berthelot a par la suite détaillé le **dispositif institutionnel** qui comprend: une structure dédiée placée au sein du MAEDI, composée d'agents avec une spécialisation géographique et thématique; une concertation interministérielle régulière; des orientations et objectifs révisés annuellement (LFI) et un cadre stratégique pluriannuel régulièrement renouvelé. Monsieur Berthelot a par la suite mis en relief certains **projets français** dans la zone du Processus de Rabat. Il y a les programmes « bilatéraux » à l'instar du PAISDS, un programme multidimensionnel pour la mobilisation de la diaspora sénégalaise en France qui soutient des projets de développement local des migrants, des projets de mobilisation des compétences de la diaspora (missions de courte durée) et qui soutient l'investissement des entrepreneurs (cofinancement d'études, accompagnement). L'exemple du PF3MD, le programme mobilité migration et développement pour le Mali a aussi été cité. Ce programme a deux objectifs principaux dans un contexte de sortie de crise qui sont le renforcement des capacités du Mali et des collectivités territoriales maliennes à intégrer la migration dans leur stratégie de développement et la mobilisation et le soutien du potentiel de solidarité et d'entreprenariat des migrants au service du développement du Mali. En ce qui concerne le Maroc, Monsieur Berthelot a expliqué que l'Agence Française de Développement (AFD) est missionnée pour le projet d'appui à la création de petites et moyennes entreprises au Maroc par des Marocains résidant en France (MRF). La phase d'appui au Ministère en charge de la communauté marocaine résidant à l'étranger (MCMRE) lui a permis de bien définir sa stratégie et d'être un interlocuteur pertinent dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat pour la mobilité signé entre le Maroc, la Commission et plusieurs Etats membres dont la France.





De plus, plusieurs exemples de projets d'envergure « régionale » financés par la France ont été cités comme le programme « Entrepreneurs en Afrique ». Ce programme, piloté par CAMPUSFRANCE, vise à accompagner des cadres et diplômés africains issus des filières d'enseignement supérieur français dans leur projet de création d'entreprise à forte valeur ajoutée. Monsieur Berthelot a par la suite formulé des **recommandations**. La première est de **définir des interventions ciblées sur la base de l'analyse** (une politique pragmatique, adaptée aux spécificités). La deuxième se réfère au besoin **d'associer la société civile** à la politique dans le but d'avoir une politique participative. La troisième est de **rechercher des effets de levier pour mener des politiques partenariales** et la dernière **d'influencer l'agenda international** pour la reconnaissance des migrants comme « acteurs » du développement avec l'amélioration de la connaissance des relations migration-développement, la mobilisation de la diaspora pour le développement et la poursuite des programmes « multidimensionnels » existants en approfondissant des thèmes clés comme l'entrepreneuriat des migrants. Monsieur Berthelot a conclu sur la **nécessité de renforcer les capacités des pays ainsi que les organisations et approches régionales**.

Suite aux présentations du Burkina Faso et de la France, le groupe de travail a identifié les **initiatives pilotes** suivantes pour le pilier thématique « Renforcer les synergies entre migration et développement »:

- Soutenir la mise en place des organismes qui représentent les ressortissants résidents à l'étranger dans les pays d'origine;
- Définir des programmes qui facilitent la mobilisation de compétences;
- Encourager la mise en œuvre de campagnes d'éducation financière qui permettront une meilleure inclusion financière des migrants et leurs familles;
- Identifier les moyens pour faciliter les transferts de fonds entre les pays;
- Encourager le dialogue sous-régional en matière de migration et développement (CEDEAO – CEN-SAD);
- Stimuler la diaspora sur les opportunités et les projets d'investissement dans le pays d'origine;
- Créer un mécanisme pour financer et accompagner de projets d'investissement portés par les migrants et leur familles;
- Promouvoir la recherche pour mieux comprendre le rôle de la Diaspora qui réside dans des pays africains;





- Impliquer la diaspora au sein des collectivités locales ;
- Mettre en place une cartographie des associations de la diaspora ainsi que de leurs compétences.

Pour ce faire, des partenariats stratégiques ont été identifiés comme la mise en place d'actions visant le partage des expériences et de savoir-faire entre institutions homologues dans le domaine migratoire, la coopération triangulaire Sud-Nord-diaspora et de manière générale des partenariats stratégiques innovants avec les gouvernements locaux, le secteur privé, la société civile dont les associations de la diaspora.

Groupe de travail 2 :

Améliorer la gestion des frontières et lutter contre la migration irrégulière

La co-présidence du groupe 2 a ouvert la session en rappelant que deux principes essentiels pour améliorer la gestion des frontières et la lutte contre la migration irrégulière étaient la mise en œuvre d'une **approche globale et le partage des responsabilités** entre les pays d'origine, de transit et de destination. Il fut rappelé que de **nombreuses expériences dans ce domaine existent et qu'il est désormais nécessaire de les capitaliser et étendre les bonnes pratiques**. En ce sens, un large consensus existe en ce qui concerne les besoins et les initiatives dans ce domaine.

Monsieur Jesús Fernandez Caballero, Directeur Adjoint des Affaires Internationales et de la Politique Migratoire du Ministère de l'Intérieur de l'Espagne a présenté le cas de l'**Espagne** en matière de gestion des frontières et de la lutte contre la migration irrégulière. Monsieur Caballero a précisé en premier lieu qu'il fallait faire de l'immigration une opportunité et non un problème. Il a ensuite rappelé quelques chiffres sur l'immigration illégale par voie maritime depuis 2001 jusqu'en 2013 en soulignant le caractère positif des opérations maritimes et la baisse notable de l'immigration illégale par voie maritime. Monsieur Caballero a ensuite présenté la position de l'Espagne sur l'immigration irrégulière. Celle-ci s'appuie sur 4 axes : la **prévention dans le pays d'origine; la promotion de la coopération opérationnelle et effective entre les pays d'origine, de transit et de destination; la lutte contre les organisations criminelles de trafic et de traite; le renforcement du contrôle et l'amélioration de la gestion des frontières terrestres et maritimes**. La position de l'Espagne a été défendue au sein de la Task Force de la Méditerranée et lors du Sommet Afrique-UE 2014. Elle se fonde sur





l'expérience de l'Espagne en matière de gestion des crises migratoires où la coopération effective et le renforcement des capacités sont des éléments clés. Monsieur Caballero a ensuite cité des exemples d'actions comme la création d'équipes de police d'investigation conjointes dans le domaine des réseaux de la traite des êtres humains.

Monsieur Abdoul Wahabou Sall, Directeur de la Police de l'Air et des Frontières du Ministère de l'Intérieur du Sénégal a présenté le cas du **Sénégal**. Il a commencé par exposer le contexte de la migration au Sénégal en rappelant que les populations ont une forte aspiration vers la migration et que toutes les couches sociales sont concernées. Une forte émigration vers les pays africains est également à noter. Monsieur Sall a souligné le **problème de fiabilité de l'état civil**, permettant du faux et usage de faux documents, accentué par le nouveau statut de pays de transit du Sénégal du fait de sa position géostratégique. Il est ensuite revenu sur le cadre juridique en matière de migration irrégulière (ex : la loi du 10 mars 2005 qui punit la traite des êtres humains) ainsi que sur la **modernisation du système** de traitement des passagers et des documents de voyage. Néanmoins, bien que le système de modernisation ait permis en partie de faire face à la migration irrégulière grâce au contrôle documentaire, Monsieur Sall a reconnu les limites de l'absence de sa généralisation au niveau des frontières terrestres et des aéroports secondaires. Il a ensuite évoqué la **surveillance** accrue de la frontière terrestre et maritime avec la création de postes avancés, l'instauration de patrouilles mixtes entre le Sénégal et des pays limitrophes comme la Mauritanie et le Mali ou encore **l'institutionnalisation du partenariat avec l'UE** à travers le dispositif FRONTEX. Monsieur Sall a insisté sur le besoin de renforcer la coopération sous-régionale et l'échange d'information entre les états limitrophes car ils constituent des moyens efficaces pour lutter contre le phénomène de la migration irrégulière eu égard au contexte d'insécurité lié à la menace terroriste et au banditisme transfrontalier. A ce titre, le Sénégal est membre du G5-Sahel. Il a aussi rappelé que la **prise en compte de la dimension 'développement' dans la gestion des flux migratoires** est une mesure utilisée par le Sénégal. A ce titre, le volet emploi des jeunes occupe une place de choix dans la gestion des flux migratoires et sert à garantir le succès des différents programmes de réinsertion des jeunes migrants. Monsieur Sall a conclu en évoquant les perspectives futures et en émettant des **recommandations**. Il a mentionné la création du guide sur l'utilisation des données migratoires développé dans la cadre du Processus de Rabat par le Projet de Soutien, la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Gestion des Flux migratoires, le projet de création de postes frontaliers juxtaposés entre le Sénégal et ses voisins (Mali, Mauritanie, Guinée, Gambie), gage de promotion de la liberté de circulation des personnes et de l'intégration économique régionale.





Monsieur Sall a finalement évoqué le **besoin de développer une politique migratoire formelle définie et coordonnée autour d'un organe commun**. Pour ce faire, la dimension sous-régionale est essentielle et renvoie à la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et à sa demande concernant l'élaboration de politiques migratoires nationales.

Suite aux présentations de l'Espagne et du Sénégal, le groupe de travail a identifié les **initiatives pilotes** suivantes pour le pilier thématique « Améliorer la gestion des frontières et lutter contre la migration irrégulière » :

- Créer des équipes conjointes d'investigation ;
- Former et renforcer les actions dans le domaine de la fraude documentaire et des postes frontières ;
- Mettre à disposition un appui technique (bilatéral, régional) ;
- Multiplier les cellules mixtes bilatérales ou triangulaires ;
- Mettre en place des jumelages ;
- Etendre les bonnes pratiques ;
- Elargir le droit et la protection internationale ;
- Encourager le retour volontaire et les mesures d'accompagnement et de réinsertion ;
- Mettre en place des actions multidimensionnelle du aux nombreuses connections entre filières criminelles (trafic d'armes, etc.) ;
- Développer des systèmes d'alerte précoce (anticipation et prévention).

La Commission européenne a rappelé que le financement communautaire peut appuyer la mise en œuvre de ces projets.

Clôture par la coprésidence

Madame Sandra Sarti, Chef de Cabinet Adjoint du Ministre des Affaires Intérieures de l'Italie a clôturé la réunion des fonctionnaires de haut niveau en rappelant que le Processus de Rabat allait s'inscrire dans le contexte de la Présidence italienne de l'Union européenne. Il est un des objectifs prioritaires de son programme. Madame Sarti a par la suite mentionné que l'Italie accueillerait la Conférence ministérielle du dialogue euro-africain sur la migration et le développement les 26 et 27 novembre 2014 à Rome et qu'en ce sens, le travail initié par la réunion des fonctionnaires de haut niveau à Rabat continuerait jusqu'à cette date. L'Italie se





félicite du bon déroulement des négociations sur le texte de déclaration qui ont abouti à un accord sur la majeure partie du document.

Le Maroc a conclut en remerciant les partenaires du dialogue et en insistant sur l'importance des prochaines étapes qui s'annoncent, à savoir la réunion des fonctionnaires de haut niveau de Rome le 26 novembre ainsi que la 4^{ème} Conférence ministérielle de Rome le 27 novembre qui validera la Déclaration de Rome ainsi que son Annexe, le Programme de Rome.

